

-----  
**MAIRIE**

**SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2024 A 19 H 00**

**TABLEAU DES DELIBERATIONS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION												
DEL 08-2024	<b>Approbation compte de gestion 2023 budget principal</b>	<b>APPROUVE</b> le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.												
DEL 09-2024	<b>Approbation compte de gestion 2023 budget eau</b>	<b>APPROUVE</b> le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.												
DEL 10-2024	<b>Approbation compte administratif 2023 budget principal</b>	<b>APPROUVE</b> le compte administratif 2023 du budget communal												
DEL 11-2024	<b>Approbation compte administratif 2023 budget eau</b>	<b>APPROUVE</b> le compte administratif 2023 du budget eau												
DEL 12-2024	<b>Affectation résultat budget principal exercice 2023</b>	<b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : <table border="1"><tbody><tr><td>Déficit antérieur reporté</td><td>néant</td></tr><tr><td>Excédent antérieur reporté</td><td>néant</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2023 : excédent</td><td>603 403.83 €</td></tr><tr><td>Affectation en financement de l'investissement</td><td>499 692.36 €</td></tr><tr><td>Solde disponible</td><td>103 711.47 €</td></tr><tr><td>Reste à financer sur 2024 en investissement</td><td>néant</td></tr></tbody></table>	Déficit antérieur reporté	néant	Excédent antérieur reporté	néant	Résultat de l'exercice 2023 : excédent	603 403.83 €	Affectation en financement de l'investissement	499 692.36 €	Solde disponible	103 711.47 €	Reste à financer sur 2024 en investissement	néant
Déficit antérieur reporté	néant													
Excédent antérieur reporté	néant													
Résultat de l'exercice 2023 : excédent	603 403.83 €													
Affectation en financement de l'investissement	499 692.36 €													
Solde disponible	103 711.47 €													
Reste à financer sur 2024 en investissement	néant													

DEL 13-2024	<b>Affectation résultat budget eau exercice 2023</b>	<p><b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="916 165 1445 405"> <tr> <td>Déficit antérieur reporté</td> <td>néant</td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté</td> <td>néant</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2023 : excédent</td> <td>85 684.96 €</td> </tr> <tr> <td>Affectation en financement de l'investissement</td> <td>85 684.96 €</td> </tr> <tr> <td>Solde disponible</td> <td>néant</td> </tr> <tr> <td>Reste à financer sur 2024 en investissement</td> <td>néant</td> </tr> </table>	Déficit antérieur reporté	néant	Excédent antérieur reporté	néant	Résultat de l'exercice 2023 : excédent	85 684.96 €	Affectation en financement de l'investissement	85 684.96 €	Solde disponible	néant	Reste à financer sur 2024 en investissement	néant
Déficit antérieur reporté	néant													
Excédent antérieur reporté	néant													
Résultat de l'exercice 2023 : excédent	85 684.96 €													
Affectation en financement de l'investissement	85 684.96 €													
Solde disponible	néant													
Reste à financer sur 2024 en investissement	néant													
DEL 14-2024	<b>Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024</b>	<p><b>FIXE</b> les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="916 533 1445 667"> <thead> <tr> <th>TAXES</th> <th>TAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière bâtie (TFB)</td> <td>28.69</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière non bâtie (TFNB)</td> <td>39.47</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation (TH)</td> <td>18.49</td> </tr> </tbody> </table>	TAXES	TAUX	Taxe foncière bâtie (TFB)	28.69	Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39.47	Taxe d'habitation (TH)	18.49				
TAXES	TAUX													
Taxe foncière bâtie (TFB)	28.69													
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39.47													
Taxe d'habitation (TH)	18.49													
DEL 15-2024	<b>Adoption budget primitif 2024 budget principal</b>	<p><b>ADOpte</b> le budget primitif 2024 du budget principal et vote les crédits qui y sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.</li> </ul>												
DEL 16-2024	<b>Adoption budget primitif 2024 budget eau</b>	<p><b>ADOpte</b> le budget primitif 2024 du budget eau et vote les crédits qui y sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.</li> </ul>												
DEL 17-2024	<b>Révision convention frais de scolarité avec les Communes de Conand, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, Cleyzieu et Arandas à compter de la rentrée 2024/2025</b>	<p><b>DECIDE</b> de renouveler la convention  <b>PRECISE</b> qu'à compter de l'année scolaire 2024/2025, les frais de fournitures scolaires seront de 60 € par élève, les frais de fonctionnement de 350 € par élève, et les frais liés aux Temps d'Activités Périscolaire de 150 € par élève.  <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer cette convention.</p>												

Le Maire,  
Gilbert BOUCHON



*(Handwritten signature)*